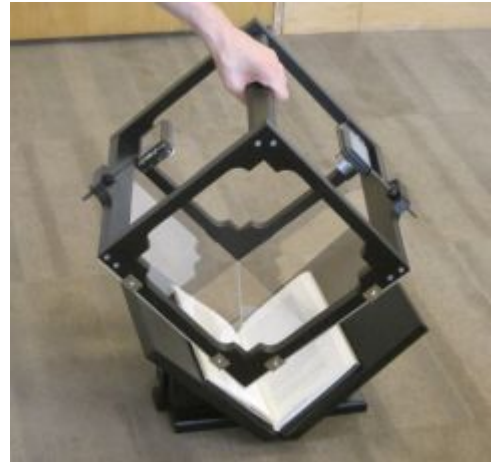


Pourquoi je ne participerai pas au Concours Lépine

Tout le monde connaît ou tout du moins a déjà entendu parler du Concours Lépine. Il s'agit d'un concours annuel récompensant une invention originale.



Souvent la presse s'amuse à mettre en avant les projets un peu farfelus, comme cette toilette auto-nettoyantes pour chiens (sur tapis roulant) ou cette caravane qui tracte la voiture (et non l'inverse), mais d'autres ont été de véritables succès qui continuent de nous être grandement utiles : le stylo à bille, le moteur à deux temps, le fer à repasser à vapeur ou encore les verres de contact.

Maintenant la question du titre de ce billet.

Si je ne participerai jamais au Concours Lépine, c'est que je manque cruellement d'imagination, ai peu de sens pratique et suis un bien piètre bricoleur.

Mais il y a une autre raison. Pour s'inscrire au concours il faut « **avoir une invention ou innovation protégée par un titre de propriété industrielle et/ou intellectuelle** ». Dans tout dossier d'inscription, on vous demande invariablement votre « numéro de brevet ».

Le Concours Lépine a vu le jour en 1901. On comprend assez bien pourquoi tout au long du XXe siècle on ait eu besoin de cette condition.

Mais au XXI^e siècle, avec les licences libres, Internet, les communautés, etc. est-on toujours obligé de conserver cette modalité ?

RepRap, Arduino... de plus en plus d'inventeurs envisagent dès le départ leur projet comme un projet libre et s'inscrivent alors dans une tout autre démarche (ce qui n'interdit en rien d'en faire profit).

C'est la réflexion que je me suis faite en tombant sur le **BookLiberator** (cf image ci-dessus), sorte de cage à numériser plus facilement les livres (cf cette vidéo pour tout de suite comprendre le principe).

C'est encore pas mal artisanal pour le moment et on ne peut pas vraiment dire que ce soit l'invention du siècle. Mais si ça s'améliore collectivement, si d'autres arrivent avec des projets d'appareils photos libres associés à de performants logiciels d'OCR libres, ça peut devenir fort intéressant. Sachant que c'est un élément de plus à ajouter dans la marmite des Biens Communs.

Et puis un jour, on aura ainsi dépassé Google Books sans même s'en apercevoir ☐

PS : Ceci étant dit, inventer un super truc, le breveter et vivre tranquillement des rentes de cette invention jusqu'au restant de mes jours (et même ma descendance après ma mort), ça pourrait être pratique pour financer Framasoft !